

ANTI-LIMACES

BONNES PRATIQUES D'ÉPANDAGE

Une étape clé de l'utilisation responsable

Pourquoi ?

Les granulés anti-limaces sont des produits de protection des plantes comme les autres : des précautions d'emploi s'imposent. Leur utilisation responsable passe par la mise en œuvre de bonnes pratiques, notamment un épandage bien maîtrisé. Le bord de champ est une zone délicate à gérer, surtout en présence d'un fossé ou d'un cours d'eau qu'il convient de préserver. Les granulés anti-limaces ne doivent pas être projetés en dehors de la parcelle.



www.zerodansleau.fr

Comment ?

Quel que soit le produit anti-limaces utilisé, le respect d'une Zone Non Traitée de 5 mètres en bordure de tout point d'eau est une obligation réglementaire qui exige un épandage de précision. Connaître les caractéristiques et les limites de son matériel est un prérequis incontournable pour maîtriser son épandage. Seul un matériel performant permet de concilier le respect de la ZNT et une protection optimale de la culture sur le bord de champ.

www.zerodansleau.fr

J'AMELIORE MES PRATIQUES

Le matériel utilisé pour épandre des granulés anti-limaces « en plein » sur les parcelles sont soit des épandeurs électriques centrifuges soit des épandeurs d'engrais. Tous les épandeurs centrifuges ne se valent pas.

Les performances des épandeurs électriques mono-disque sont limitées et ne permettent pas un épandage de précision : réglages rudimentaires, surdosages ou sous dosages importants, largeur de travail souvent non réglable, absence de DPAE, casse importante de granulés etc.

La bonne gestion du bord de champ et le respect de la ZNT sont mis en défaut.

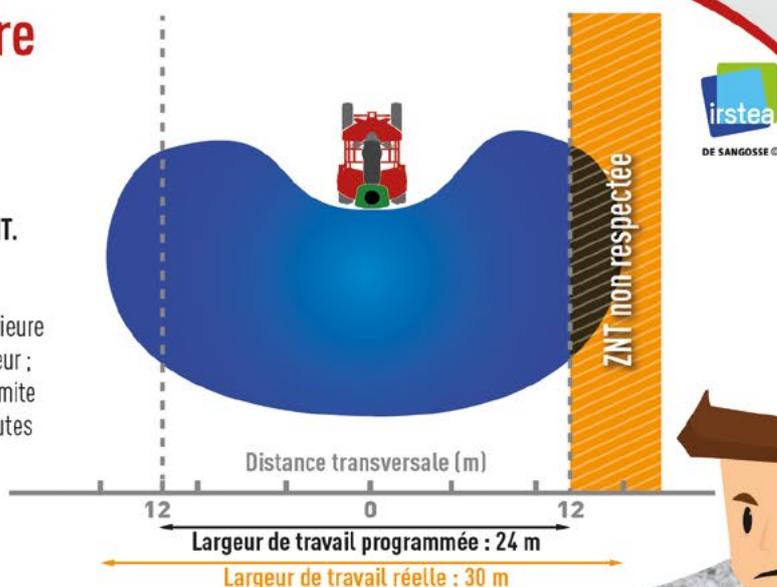
Des pratiques à proscrire

Pratique involontaire

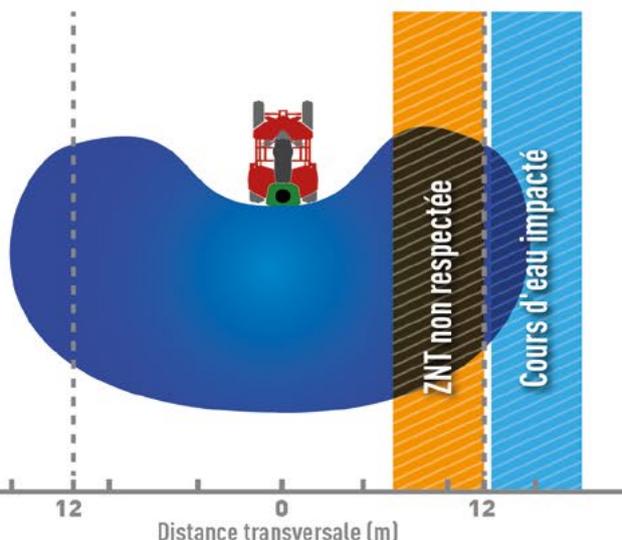
En travaillant le bord de champ à une largeur de 24 mètres, se placer à 12 mètres de la limite d'épandage n'est pas suffisant :

Placez-vous au moins à 15 mètres de la ZNT.

Les nappes d'épandage fonctionnant par recouvrement, la portée de projection est supérieure de **3 mètres** à celle programmée par l'utilisateur ; les granulés sont ainsi projetés au delà de la limite attendue, principalement sur la ZNT, fossés, routes et chemins, parcelles adjacentes...



Pratique volontaire



Se rapprocher de la limite de la parcelle pour mieux protéger le bord de champ est une pratique à proscrire : les granulés sont en effet projetés au delà de la ZNT directement dans le cours d'eau.

Placez vous au moins à 15 mètres de la ZNT.

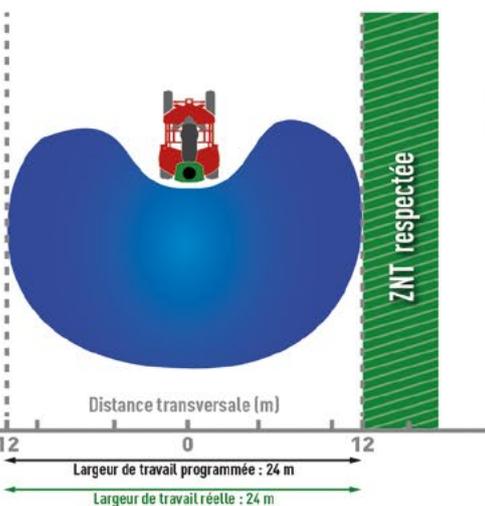
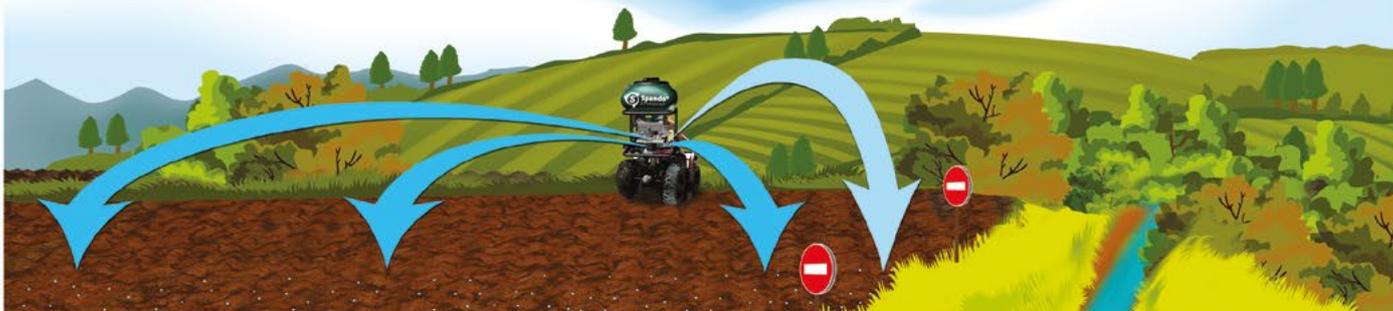
Un sous-dosage est possible à l'extrémité de la projection lorsque l'on utilise un matériel standard non adapté à la bonne gestion des bordures



J'UTILISE UN MATÉRIEL ADAPTÉ



Grâce à son mode gestion de bordure, le Spando® ne projette pas de granulé en dehors de la parcelle : le cours d'eau est préservé.



Des performances techniques et environnementales inégalées

Développé pour répondre aux besoins du marché et aux contraintes du terrain, l'épandeur Spando® est équipé d'un double disque, dont un est spécifiquement dédié au dispositif de gestion de bordure.

Il permet de délivrer la dose souhaitée jusqu'au bord de la parcelle, en évitant toute projection de granulé au-delà de cette limite.

Le bord de champ, la ZNT et le cours d'eau sont préservés.



En respectant l'intégrité des granulés, le Spando® génère moins de casse et de poussière. Il assure une bonne régularité longitudinale et transversale des apports. Il permet d'accéder aux grandes largeurs de travail avec une grande précision et des débits de chantier importants.

AUTRE MATÉRIEL



Un épandeur d'engrais équipé d'un système de gestion de bordure et d'un kit de réduction de débit permet également une très bonne répartition en bordure de champ tout en respectant la ZNT.

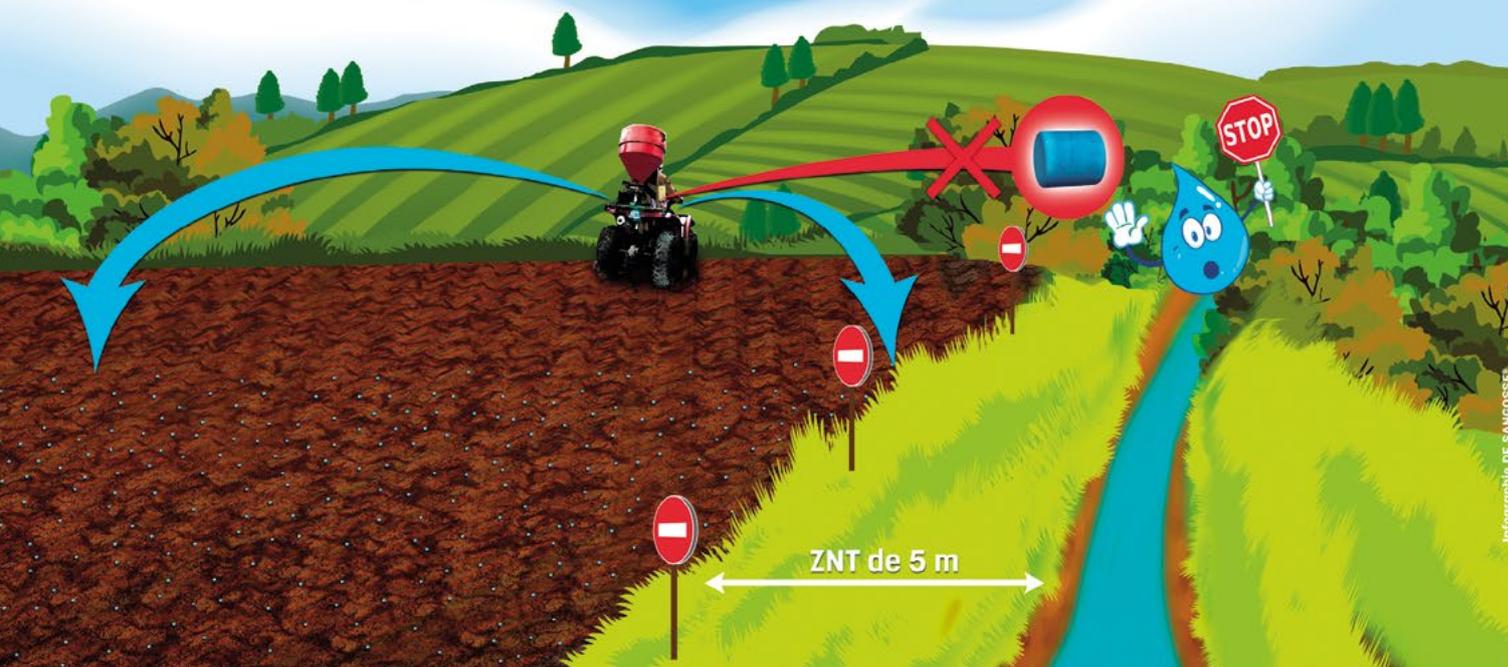


Les applications en mélange à la semence ou en localisé avec un microgranulateur permettent de respecter la ZNT en toute circonstance.

TOUS CONCERNÉS TOUS MOBILISÉS

Pour préserver la qualité de l'eau, tous les anti-limaces doivent respecter une ZNT de 5 mètres minimum.

Ne projetez pas de granulés au-delà de la bordure de champ.



● Pérennisons l'avenir des traitements anti-limaces :

Deux substances actives molluscicides sont homologuées : le métaldéhyde et le phosphate ferrique.

Metteurs en marché, distributeurs et agriculteurs sont responsables de leur pérennité :

le non-respect des bonnes pratiques d'utilisation peut menacer leur homologation en impactant l'environnement, notamment la qualité des eaux.

● Obligations réglementaires :

- Respectez l'étiquette (dose maximale, nombre de passages etc.),
- Respectez une ZNT de 5 mètres en bordure de tout point d'eau,
- Ne projetez pas de granulé sur une bande enherbée, un fossé ou un cours d'eau,
- N'épandez pas de granulé lors d'un épisode pluvieux d'intensité supérieure à 8 mm/heure
- Respectez un délai de rentrée de 6 heures en milieu ouvert ou 8 heures en milieu fermé ; ce délai est porté à 24 heures pour les produits classés H361f (concentration \geq 3% métaldéhyde),
- Portez les EPI recommandés.



Par point d'eau tel que décrit à l'Arrêté du 4 mai 2017, on entend les cours d'eau définis à l'article L. 215-7-1 du code de l'environnement ainsi que les éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes 1/25000 de l'Institut géographique national (IGN) ; ces points d'eau sont définis localement par arrêté préfectoral. Tout point d'eau non mentionné est concerné par une ZNT réglementaire de 1 mètre **mais il est vivement recommandé de respecter une ZNT de 5 mètres s'agissant de l'épandage centrifuge des anti-limaces.**

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.